



Objet : Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire du 15 décembre 2021

Verrières-le-Buisson, le 15 Décembre 2021

A la date de la convocation (29 novembre 2021), le Cercle de Bridge de Verrières compte 48 membres. Le quorum requis pour cette Assemblée Générale extraordinaire est celui des 2/3 des membres, soit 32 membres. Le total des personnes présentes à 20 heures 15 (24) et représentées (21) est de 45 membres. L'Assemblée peut donc délibérer de façon légitime.

Le point soumis à l'Assemblée Générale est l'approbation de nouveaux statuts pour l'association. Ces statuts ont été élaborés par la commission constituée lors de l'Assemblée Générale du 8 Octobre 2021, à laquelle tous les membres volontaires étaient libres de participer.

Ces nouveaux statuts ont été portés à la connaissance de tous les membres par mail dès le 2 Décembre 2021 et sur le nouveau site Internet de l'Association peu de temps après. Entre ces deux états a été réparé l'oubli du verbe « procédera » dans le dernier alinéa de l'article 14.

Ces nouveaux statuts ont également été soumis au Comité du Hurepoix de la Fédération Française de Bridge, qui les a déclarés conformes aux règles édictées par la FFB (mail du 3 Décembre 2021).

L'approbation des nouveaux statuts est votée à l'unanimité (0 abstention et vote NON) des présents et représentés. Ces statuts sont donc adoptés.

Le président les déclarera en préfecture par un courrier envoyé dès demain.

Le Secrétaire
Yves ERNIE

Le Président
Patrick BLANC